

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET MESURES ENVIRONNEMENTALES

Charte d'engagements Federgy La chambre syndicale des groupements de pharmacies d'officine

CHAUFFAGE ET RÉGLEMENTATION



- ✓ **Respecter une température au point de consigne de 19°C** dans les magasins.
- ✓ **Garder une température minimale de 15°C la nuit** dans la pharmacie pour la bonne conservation des médicaments.
- ✓ **Fermer les portes extérieures** des magasins.

ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR



- ✓ **Éteindre les lumières, publicités et enseignes et croix lumineuses entre 23h et 6h** du matin hors pharmacies de gardes.
- ✓ **Éteindre la lumière intérieure après le départ des salariés** soit à la fermeture de l'officine.
- ✓ **Diminuer l'éclairage de 50% le matin** en présence des salariés et avant l'arrivée du public.

MESURES DIVERSES



- ✓ **Diminuer ou suspendre le renouvellement d'air** la nuit.
- ✓ **Recycler les médicaments via Cyclamed et Dastri** et effectuer le tri des déchets pour le tri sélectif à l'officine.